

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_260129_004

portant sur

ATTRIBUTION DU LOT RESPONSABILITÉ CIVILE DU MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU le Code de la commande publique, et en particulier l'article L2122-1, permettant le recours à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, en raison notamment de l'existence d'une procédure infructueuse pour absence d'offres,

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance Responsabilité Civile de la commune est arrivé à échéance le 31 décembre 2025,

CONSIDÉRANT le dossier de consultation, pour le lot Responsabilité Civile, transmis à une société suite à une procédure d'appel d'offres infructueuse pour absence d'offres,

CONSIDÉRANT l'offre remise à la collectivité de la Société Mutuelle d'Assurance des collectivités Locales (SMACL),

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** D'attribuer le lot responsabilité civile du marché de prestations d'assurance à la SMACL Assurances SA, comme suit :

- Niveau de franchise : 10 000 euros
- taux à zéro virgule deux cent-cinquante pourcent de la masse salariale HT (0,250% HT/masse salariale) soit zéro virgule vingt-sept-mille-deux-cent-cinquante pourcent de la masse salariale TTC (0,27250% TTC/masse salariale). Seul le taux HT est contractuel.
- prime annuelle de neuf-mille-cinq-cent-soixante-cinq euros six centimes TTC (9 565,06 € TTC),
- assiette de cotisation : masse salariale hors charges,
- les primes peuvent varier annuellement du fait de la modification de l'assiette de prime,

- **ARTICLE 2 :** De préciser que le marché est conclu à compter du lendemain de la réception de la notification par l'assureur jusqu'au 31 décembre 2029,

- **ARTICLE 3 :** De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'acte d'engagement annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4 :** De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260129-lmc123579-AR-1
1

Date de télétransmission : 29/01/26
Date de publication : Non concerné
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt neuf janvier deux mille vingt-six,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Personne publique :

VILLE DE LODÈVE

PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCE

Acte d'Engagement

**LOT
RESPONSABILITÉ CIVILE**

Personne publique contractante :

Commune de LODEVE

Objet du marché :

MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE LODEVE

Mode de passation:

Marché passé de gré à gré

Forme du marché :

Le présent contrat est un marché ordinaire.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Madame le Maire ou son représentant

Ordonnateur :

Madame le Maire

Comptable public assignataire des paiements :

SCG Cœur d'Hérault

SOMMAIRE

4

5

7

7

7

7

7

7

10

Article premier : Contractant

Selon que le candidat soit un intermédiaire d'assurance, une société d'assurance ou un groupement conjoint de société d'assurance, remplir la case correspondante.

1- Pour les intermédiaires d'assurance (courtier ou agent général d'assurance)

Je soussigné,

Nom et prénom agissant en qualité de
Agissant en mon nom personnel,
Domicilié à :
.....
.....
OU
Agissant au nom et pour le compte de la société :
Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
.....
Adresse électronique : Télécopie :
Téléphone :
Numéro de SIRET :
Code APE :
Numéro de TVA intercommunautaire :

Représentant la compagnie d'assurance porteuse du risque :
Nom commercial et dénomination sociale
Adresse :
.....
Adresse électronique : Télécopie :
Téléphone :
Numéro de SIRET :
Code APE :
Numéro de TVA intercommunautaire

2- Pour les sociétés d'assurance

Je soussigné,

Nom et prénom **ANOUCK CHARLES** agissant en qualité de **MANAGER PM DROIT PUBLIC**

Agissant au nom et pour le compte de la société (1) :
Nom commercial et dénomination sociale **SMACL ASSURANCES**
Adresse **141 AV S.ALLENDE 79031 NIORT CEDEX 31**
Adresse électronique : **pmdemat@smacl.fr** Télécopie : **05.49.32.33.50**
Téléphone : **05.49.32.20.80**
Numéro de SIRET : **30130960500410**
Code APE : **6512Z**
Numéro de TVA intercommunautaire :

(1) pour les courtiers et agents généraux d'assurance, joindre impérativement le mandat les habilitant à engager la compagnie qu'il représente

- Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marchés indiquées à l'article 6-3 du cahier des clauses administratives particulières et conformément à leurs clauses et stipulations ;
- Après avoir établi la déclaration de candidat, fournis les documents et certificats nécessaires, en application des articles R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143.3 et R.2143-5 à R.2143-10 du Code de la Commande publique.

M'ENGAGE/ NOUS ENGAGEONS)

sans réserve,
 avec réserve(s),

conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

Par dérogation à toute autre disposition prévue au DCE, le contrat est constitué des pièces suivantes, par ordre de priorité décroissant :

- Le présent Acte d'engagement,
- Les Conditions particulières « *RESPONSABILITE CIVILE* » et les documents auxquels elles renvoient. L'ensemble de ces documents annule et remplace le cahier des charges de l'assuré (à l'exception des stipulations relatives à la déclaration des risques et/ou dossier technique).
- L'annexe « Engagement de gestion *RESPONSABILITE CIVILE* »,
- La déclaration des risques et/ou le dossier technique fournie par l'acheteur public au DCE

L'acheteur public reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve l'ensemble de ces documents contractuels ainsi que leur nouvel ordre de priorité.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

Responsabilité civile

SOLUTION DE BASE	Taux HT	Taux TTC (*)	Masse salariale retenue	Prime totale TTC
Niveau de Franchise 1 : 2 000 €	0.521 %	0.56789 %	3 510 115 €	19933.59 €
Niveau de Franchise 2 : 5 000 €	0.350 %	0.38150 %	3 510 115 €	13391.08 €
Niveau de Franchise 2 : 10 000 €	0.250 %	0.27250 %	3 510 115 €	9565.06 €

(*) taux TTC arrondi et approché, sel le taux HT est contractuel.

Engagements connexes

Les taux de primes ci-dessus en plus des garanties comprennent également les services et dispositions suivantes :

Tableau 1 Sous Critère1 : Qualité de Service	Oui	Non
L'extranet permet -il de déclarer un nouveau risque à assurer ou une nouvelle activité , une évolution de données telles que masse salariale, nombre d'agents...	X	

L'extranet permet -il de déclarer un sinistre.	X	
L'extranet permet -il de visualiser l'ensemble des pièces relatives à un sinistre.	X	
L'extranet permet-il d'ajouter des documents, de compléter une déclaration de sinistre	X	
L'extranet permet-il de consulter les contrats, garanties, primes, les listes des biens assurés et ou liste des activités assurées		X
L'extranet permet -il d'extraire des données statistiques, d'éditer des relevés de sinistres comportant les circonstances et les montants.	X	
Le candidat accuse-t-il réception par écrit de toute demande en souscription ou en sinistre dans un délai inférieur à 48H.	X	
Le candidat indique-t-il dès réception de la déclaration de sinistre, la personne en charge du suivi de ce dernier avec ses coordonnées directes	X	
Le candidat propose-t-il une personne référente désignée pour le suivi du dossier en matière de souscription avec ses coordonnées directes		X
Point annuel sur les contrats et les sinistres proposé par le candidat (présentiel ou visioconférence).	X	

Variation des primes : Les primes peuvent varier annuellement du fait de la modification de l'assiette de prime.

Formule de révision: les prix ou taux unitaires :

Ne sont pas révisables

Sont révisables. L'augmentation du taux de prime ou de la prime forfaitaire ne peut être supérieure à la variation de l'indice de référence choisi sur une période d'un an et en aucun cas supérieur à 10%.

~~En cas de variation de la valeur de l'indice choisi à la baisse, il est convenu de ne pas appliquer de majoration tarifaire.~~

Formule de révision :

$$\text{Prix}_n = \text{Prix}_{n-1} \times (I_n/I_{n-1})$$

Dans laquelle :

- Prix_n = Prix unitaire ou taux unitaire applicable à l'année.
 - Prix_{n-1} = Prix unitaire ou taux unitaire applicable à l'année n-1
 - Prix_0 = Prix unitaire ou taux unitaire indiqué à l'acte d'engagement pour la première année du contrat.
 - I_n = Indice de référence de l'année n, date de valeur
 - I_{n-1} = Indice de référence de l'année n-1, date de valeur
 - I_0 = Indice de référence année à indiquer
- ;

Publié par

A la date de valeur du

Paiement des primes : Le paiement des primes est annuel, conformément aux dispositions du code des assurances. Il est convenu entre les parties au présent acte qu'en ce qui concerne les primes assises sur une assiette variable :

- Le paiement d'une prime provisionnelle en début d'année
- Le paiement d'une prime de régularisation prenant en compte la modification de l'assiette en fin d'année.

Article 3 : Co-assurance

Je confirme (nous confirmons) que la couverture des capitaux est acquise à 100%, soit dans leur intégralité par la compagnie présentant l'offre, soit par cette même compagnie en tant qu'apéritrice et d'autres compagnies intervenant comme co-assureurs.

Article 4 : Durée et conditions d'exécution

La durée d'exécution et les conditions d'exécution du marché sont fixées dans les conditions du CCAP.

Article 5 : Paiement

La Commune de LODEVE, se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants¹ :

Ouvert au nom de : SMACL ASSURANCES SA
pour les prestations suivantes RESPONSABILITE CIVILE
Code banque : 11706
Code guichet : 00031
N° de compte : 00651150000
CLE RIB : 83
Domiciliation : Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres
IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083
BIC : AGRIFRPP817

Article 6 : Nomenclature CPV

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Responsabilité civile	Services d'assurance responsabilité civile. 66516000-0

Article 7 : Note de couverture

Les assureurs retenus devront remettre à la Collectivité une note de couverture conforme à la proposition définitive.

Cette note de couverture devra être signée par l'assureur et la Collectivité et sera acquise pour une période de trois mois, renouvelable une fois.

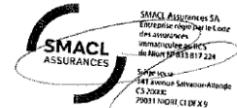
Cette note de couverture devra mentionner les garanties acquises, les capitaux, les taux et/ou primes appliqués TTC, le montant des franchises et la coassurance à 100 % si besoin

¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
ANIORT.....
Le09/01/2026.....

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé
Lu et approuvé



ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre² pour valoir
marché*

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par délibérations du**
.....

A
Le

La présente offre est acceptée pour un montant TTC de :

Elle est complétée par les annexes suivantes³ :

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;
- Autres annexes (A préciser) :

² Préciser les variantes et options à retenir dans ce marché

³ Cocher la case correspondante

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁴

Signature

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception):

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES⁵

Certificat de cessibilité établi en date du à

ou

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

.....
4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
et devant être exécutée par

en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le⁶
Signature

⁴ Date et signature originales

⁵ Cochez la case qui correspond à votre choix , soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire

⁶ Date et signature originales

ANNEXE : Réserves éventuelles

Rappel du règlement de consultation : Les réserves éventuelles doivent faire l'objet, en annexe de l'acte d'engagement d'une **énumération précise et exhaustive**. Elles devront être numérotées et explicitées avec précision.

Réserve N°	Objet	Commentaires
1		<p>Par dérogation à toute autre disposition prévue au DCE, le contrat est constitué des pièces suivantes, par ordre de priorité décroissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le présent Acte d'engagement, - Les Conditions particulières « <i>RESPONSABILITE CIVILE</i> » et les documents auxquels elles renvoient. L'ensemble de ces documents <u>annule et remplace le cahier des charges de l'assuré</u> (à l'exception des stipulations relatives à la déclaration des risques et/ou dossier technique). - L'annexe « Engagement de gestion <i>RESPONSABILITE CIVILE</i> », - La déclaration des risques et/ou le dossier technique fournie par l'acheteur public au DCE <p>L'acheteur public reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve l'ensemble de ces documents contractuels ainsi que leur nouvel ordre de priorité.</p>
2		
3		
4		

5		
---	--	--